

Foire aux questions – Promotion *Participations télé supplémentaires*

1. Quelles sont les dates importantes à retenir?

Disponibilité en magasin → Le lundi 31 octobre 2022

Tirages quotidiens des lots de 25 000 \$ → Du 1^{er} au 31 décembre 2022

Date limite de participation à la promotion *Participations télé supplémentaires* → Au plus tard le mercredi 4 janvier 2023 à 14 h 30

Tirage des cinq participations télé supplémentaires → Le mercredi 4 janvier 2023 le plus tôt possible après 14 h 30

Date limite de réclamation d'une participation télé → Le mercredi 4 janvier 2023 à 16 h 30

Le gala Célébration 2023 → Le dimanche 8 janvier 2023

2. De quelle façon puis-je participer au tirage des 5 participations télé supplémentaires?

Rendez-vous à lotoquebec.com/2chance et suivez les instructions pour vous inscrire avec votre numéro de contrôle OU lisez le code d'inscription à l'aide de votre appareil mobile via l'application Loteries.

Conservez votre billet pour réclamer un lot.

Seul un individu âgé de 18 ans ou plus, résidant au Québec et physiquement au Québec peut s'inscrire en ligne. Le lot doit être accepté tel quel. D'autres conditions s'appliquent.

3. Comment puis-je savoir si j'ai gagné une participation télé à la promotion *Participations télé supplémentaires*?

Les gagnants seront joints le 4 janvier 2023 aussitôt que possible après le tirage. S'il n'y a pas de réponse, le service à la clientèle de Loto-Québec communiquera avec les gagnants dans les 36 heures suivant le tirage. Également, dans les jours qui suivront le tirage, les noms des cinq gagnants seront affichés dans la section [Gagnants](#) du site 2^e chance.

4. Si un gagnant de la promotion *Participations télé supplémentaires* est impossible à joindre, est-ce qu'un autre nom sera tiré?

Non. La personne dont le coupon de participation a été tiré et qui ne peut être jointe dans un délai de 36 heures a droit à un lot de 1 000 \$ et le lot minimum de 25 000 \$ dans la mesure où elle respecte les modalités de réclamation.

5. Est-ce que les cinq participations télé supplémentaires sont des participations en moins dans la structure de lots?

Absolument pas. Ce sont des participations supplémentaires. Il y a donc une possibilité de 50 participants au total.

6. Est-ce que la clientèle des autres provinces peut participer à Célébration?

Oui. Cependant, les billets Célébration 2023, au coût de 25 \$, sont en vente exclusivement au Québec. Les consommateurs peuvent se procurer un billet chez n'importe quel des quelques 8 000 détaillants à travers la province.

7. Est-ce que les détenteurs de billets Célébration des autres provinces peuvent aussi participer à la promotion *Participations télé supplémentaires*?

Non.

Il n'est pas possible pour une personne résident à l'extérieur du Québec de s'inscrire en ligne. Pour s'inscrire en ligne, il faut être un résident du Québec et être physiquement au Québec au moment de l'inscription.

8. Est-il possible d'assister au tirage des participations télé supplémentaires le 4 janvier 2023?

Non.

9. Est-ce que le tirage des participations télé supplémentaires sera diffusé?

Non. Le tirage des cinq participations télé supplémentaires est un tirage électronique. Par conséquent, il ne sera pas filmé.

10. Si je prévois qu'il sera impossible de me joindre au moment du tirage de la promotion, puis-je désigner quelqu'un pour me représenter?

Non. La personne dont le coupon de participation a été tiré et qui ne peut être jointe dans un délai de 36 heures a droit à un lot de 1 000 \$ et le lot minimum de 25 000 \$ dans la mesure où elle respecte les modalités de réclamation.

11. Est-ce qu'il y aura un spectacle cette année?

Oui, il y aura un gala Célébration 2023. Cet événement ne sera pas ouvert au public.

Questions relatives à l'inscription sur Internet et au formulaire Web

12. Dois-je entrer les traits d'union du numéro de contrôle? Dois-je respecter les majuscules et les minuscules?

Vous pouvez taper ou non les traits d'union du numéro de contrôle, c'est à votre choix. Ce numéro peut être entré en majuscules ou en minuscules.

13. Que dois-je faire si mon ordinateur ne semble pas vouloir fonctionner lorsque je suis sur la page d'inscription?

Le système d'exploitation de votre ordinateur ou votre navigateur Web peuvent être en cause. Notre site est conçu pour soutenir tous les navigateurs Web, selon les standards recommandés par le W3C ou selon des standards reconnus. Veuillez consulter les pages suivantes au besoin : lotoquebec.com/loteries/nav/fr/aide-technique.

Vous éprouvez toujours des difficultés? Notez la version de votre système d'exploitation et de votre navigateur Web ou faites une capture d'écran de tout message apparaissant à l'écran de votre ordinateur.

Veuillez ensuite communiquer avec le service à la clientèle de Loto-Québec au 1 866 611-LOTO (5686), sans frais, ou à service_clientele@loto-quebec.com.

14. Comment dois-je faire pour participer à la promotion avec mon appareil mobile?

D'abord, téléchargez l'application mobile Loteries de Loto-Québec (<https://loteries.lotoquebec.com/fr/informations-pratiques/application-mobile>). Ensuite, ouvrez-la et appuyez sur l'onglet Vérifier (*Scan* en anglais). Avec votre appareil mobile, centrez le code d'inscription de votre coupon de participation dans la fenêtre. Vous trouverez une petite croix au milieu de l'écran pour vous guider.

15. Puis-je participer à la promotion avec mon compte Espacejeux?

Absolument. Seuls les clients qui n'ont pas de compte devront en créer un pour participer.

16. Dois-je remplir le formulaire d'inscription de lotoquebec.com toutes les fois que je désire inscrire un nouveau billet Célébration?

Non, pas du tout. On vous demande de créer un compte une seule fois (si vous n'en avez pas déjà un), et de vous connecter avec votre courriel et votre mot de passe pour inscrire tous vos billets Célébration. Ainsi, lors de l'inscription de vos nouveaux billets, vous n'aurez qu'à entrer chaque numéro de contrôle dans le champ prévu à cet effet.

17. Comment puis-je avoir la confirmation que mon billet est bien inscrit à la promotion?

Vous retrouverez l'ensemble de vos billets inscrits à l'aide de votre compte dans la page Mes participations 2^e chance (https://2echance.espacejeux.com/?p=lqp21_participations). Cette page est accessible seulement lorsque vous êtes connecté à votre compte.